



RESEAU TAD DU GRAND REIMS REGLEMENT D'UTILISATION

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du réseau du transport à la demande du Grand Reims, et à toute personne utilisant ces services. Il a été élaboré dans le but de garantir aux voyageurs les meilleures conditions de confort et de sécurité, en fixant les droits et les devoirs de chacun.

Qu'est-ce que le TAD du Grand REIMS ?

Le TAD du Grand REIMS est un service de transport à la demande qui fonctionne uniquement sur réservation. Ce service est proposé du lundi au samedi. Il vient compléter les lignes régulières.

Le TAD du Grand REIMS repose sur le principe suivant : le service ne fonctionne que s'il y a des passagers à transporter et qu'une réservation a été effectuée à l'avance par au moins un passager.

Les trajets s'effectuent sur des parcours définis, d'un point d'arrêt à un autre et selon une grille horaire. La prise en charge et la dépose sont uniquement effectuées aux points d'arrêts des lignes (non à votre domicile, sauf pour les Personnes à Mobilité Réduite en fauteuil roulant).

Le TAD du Grand REIMS est proposé sur 3 secteurs : Fismes Ardre et Vesle, Tardenois, Rives de la Suippe.

Qui peut bénéficier de ce service ?

Toute personne peut bénéficier de ce service. Il n'est pas nécessaire d'habiter le secteur desservi pour utiliser ce service. Les mineurs de moins de 10 ans doivent être accompagnés par un adulte à bord du véhicule.

Comment s'inscrire au service ?

Avant d'utiliser le TAD du Grand REIMS, il est nécessaire de vous inscrire.

Par téléphone au 0805 950 300

Par Internet : sur le site internet www.champagne-mobilites.fr

Par courrier : remplir et envoyer un bulletin d'inscription disponible sur www.champagne-mobilites.fr

Comment réserver un trajet ?

Préparez votre parcours et notez les informations qui vous serviront pour la réservation :

- la ligne que vous souhaitez emprunter,
- les arrêts de départ et de destination,
- le jour et les horaires de votre parcours, choisis dans la grille horaire de la
- ligne que vous souhaitez emprunter (pas de transport le dimanche et les jours fériés).

Pour réserver votre trajet, 2 solutions sont possibles :

- la centrale téléphonique 0 805 950 300 : du lundi au vendredi de 09h à 17h et le samedi jusque 12h.
- le site internet www.champagne-mobilites.fr

Les réservations doivent se faire avant 17h la veille de votre voyage et au plus tôt 2 mois avant. Pour un trajet effectué le lundi, la réservation doit être faite au plus tard le samedi qui précède avant 12h.

- Par exemple, si vous souhaitez voyager lundi 4 février, il faudra effectuer votre réservation par téléphone ou internet au plus tard le samedi 2 février avant 12h.

La confirmation de réservation ainsi que l'horaire de la course seront consultables sur la plateforme internet dédiée au service, dans l'espace usager. Un sms de confirmation sera également envoyé à l'utilisateur la veille de son trajet.

Comment voyager avec le TAD du Grand REIMS ?

Après avoir effectué votre réservation, vous pourrez monter à bord du TAD du Grand REIMS à l'heure et à l'arrêt choisi.

- Présentez-vous au moins 5 minutes avant le passage prévu du véhicule.
- A l'arrivée du véhicule, préparez l'appoint, achetez votre ticket auprès du conducteur et montez à bord. Un récépissé d'achat de titre de transport sera remis au passager. Le conducteur vous demandera votre nom afin de s'assurer que vous avez bien réservé ce trajet.
- Descendez à l'arrêt indiqué au moment de la réservation.

Attention ! La montée et la descente du véhicule ne peuvent se faire qu'aux arrêts des lignes du TAD du Grand REIMS.

Puis-je annuler/modifier un trajet réservé ?

En cas d'annulation ou de modification de parcours, vous devez impérativement prévenir la centrale de réservation le plus tôt possible. Pour des raisons d'organisation ou en cas de force majeure (intempéries exceptionnelles...), la Communauté Urbaine du Grand Reims pourra être susceptible de modifier des horaires ou d'annuler une course. En cas de modification ou d'annulation, le voyageur sera prévenu au plus tard la veille du trajet par téléphone, mail ou SMS.

Quels sont les tarifs ?

Le tarif applicable à la mise en service du transport à la demande est un tarif unique quel que soit l'utilisateur. À titre indicatif, il s'élève à 2 euros TTC par trajet. Le conducteur peut refuser l'accès à toute personne ne disposant pas d'un titre de transport valable même en cas de réservation préalable. L'utilisateur devra acheter à bord du véhicule son titre de transport selon la tarification en vigueur. Le titre de transport doit obligatoirement être validé et conservé intact jusqu'à la fin du parcours.

Quelques consignes à respecter à bord pour le confort et la sécurité de tous

Sécurité

Les voyageurs doivent attacher leur ceinture de sécurité. Le chauffeur peut refuser de démarrer si un passager n'a pas mis sa ceinture. Tout usager qui ne respecte pas l'obligation du port de la ceinture de sécurité est passible d'une peine d'amende d'un montant de 135 € (contravention de 4e classe, conformément à l'article R412-1) du code de la route.

Soyez attentif aux annonces, avertissements ou injonctions du conducteur ou du personnel accrédité sur le réseau. Évitez de parler au conducteur sans nécessité pendant le trajet.

À bord du véhicule, il est formellement interdit de quêter, distribuer ou vendre des objets, de troubler l'ordre et la tranquillité des voyageurs, de fumer ou de consommer de l'alcool.

Confort et tranquillité

L'accès aux véhicules est interdit aux personnes ayant un comportement perturbateur ou inconfortable pour les autres voyageurs (état d'ivresse...). Toute détérioration du véhicule commise par un voyageur fera l'objet d'un dépôt de plainte et de poursuites devant permettre le recouvrement du montant des réparations par le voyageur. Le conducteur peut exclure du véhicule toute personne perturbant la sécurité et/ou la tranquillité des voyageurs.

En cas d'annulation répétée des courses par un usager, la Communauté Urbaine du Grand Reims se réserve le droit de lui refuser une réservation.

Contrôle du titre de transport

Tout voyageur doit présenter son titre de transport à toute demande des agents de contrôles accrédités par l'exploitant ou par la Communauté Urbaine du Grand Reims. À défaut de titre de transport valable en cas de contrôle, le voyageur est passible de sanctions.

Transport des bagages et des animaux

Le voyageur est seul responsable de ses bagages à bord du véhicule notamment en cas de vol, perte, détérioration ou pour les dommages qu'ils pourraient occasionner.

Les bagages peu volumineux sont admis. Le transport de bagages plus importants (valises et autres) devra être signalé au moment de la réservation. Les objets encombrants sont tolérés à bord des véhicules à condition qu'ils soient rangés de façon à ne pas gêner la circulation dans le véhicule et sans occuper une place distincte.

Les animaux de petite taille sont admis à bord du véhicule à condition d'être tenus en laisse et maintenus sur les genoux de leur propriétaire ; ils voyagent gratuitement ainsi que les chiens guides pour les personnes à mobilité réduite. Les animaux de plus grande taille ne sont pas admis.

Objets trouvés

Les objets perdus peuvent être demandés auprès du transporteur ou auprès de la centrale de réservation. La restitution se fera sur justificatif d'identité.

Diffusion du règlement

Le règlement intérieur du TAD du Grand REIMS est disponible dans chaque véhicule préposé au service. Lorsqu'un usager s'inscrit au service du TAD du Grand REIMS, il reconnaît à cette occasion avoir pris connaissance et accepté les stipulations du règlement.

Informations concernant le voyageur

En cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse électronique, il est indispensable que l'utilisateur en informe la centrale de réservation afin d'intégrer ces informations.

Les informations demandées lors d'une réservation au service TAD du Grand REIMS sont nécessaires. Les destinataires de ces informations sont la Communauté Urbaine du Grand Reims et Champagne Mobilités. En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et procéder éventuellement à des rectifications auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Renseignements et réclamations

Les usagers peuvent demander tout renseignement ou faire part de leurs suggestions, remarques ou réclamations auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims : CS 80036 - 51722 REIMS cedex.

Questions/réponses

Le TAD du Grand REIMS peut-il venir me chercher devant chez moi et m'emmener à n'importe quelle adresse ?

Non, le TAD du Grand REIMS est un service de transport sur réservation qui dessert uniquement les arrêts des lignes du TAD du Grand REIMS prédéfinis.

Puis-je réserver un trajet pour une prise en charge immédiate ?

Non, les réservations doivent se faire au plus tard avant 17h la veille de votre trajet et au plus tôt 2 mois avant. Exemple : Pour prendre le TAD du Grand REIMS jeudi à 15h30, je peux réserver la course jusqu'au mercredi avant 17h00.

Pour un trajet du mardi au samedi, vous devez réserver la veille avant 17h. Pour un trajet un lundi, vous devez réserver avant le samedi précédent 12h. Exemple : pour prendre le TAD du Grand REIMS lundi à 11h09, je réserve la course samedi avant 12h par téléphone ou par Internet.

Puis-je me déplacer à n'importe quel moment avec le TAD du Grand REIMS ?

Le TAD du Grand REIMS circule selon une grille horaire définie.

Faut-il préciser le nombre de personnes qui voyagent avec moi ?

Oui, vous pouvez réserver pour plusieurs personnes à condition de le préciser à la réservation.

Je n'habite pas le secteur desservi, puis-je utiliser le TAD du Grand REIMS?

Oui, il n'est pas nécessaire de résider sur le secteur desservi pour bénéficier de ce service.

Je me présente à l'heure de passage du TAD du Grand REIMS mais je n'ai pas réservé de parcours, pourrai-je tout de même monter à bord ?

Non, seules les personnes ayant préalablement réservé un parcours seront autorisées par le conducteur à monter à bord.

Je me présente à l'arrêt qui se situe avant celui que j'ai indiqué au moment de ma réservation, pourrai-je tout de même monter à bord ?

Non, les voyageurs ayant réservé un parcours ne pourront monter et descendre du véhicule qu'aux arrêts qui ont été enregistrés au moment de la réservation.

Je souhaite annuler un parcours réservé depuis plusieurs jours, que dois-je faire ?

En cas d'annulation ou de modification de parcours, il est impératif, pour le bon fonctionnement du service, de contacter la centrale de réservation au plus tard la veille du parcours.

Je voyage avec un nourrisson, le véhicule est-il équipé de siège auto ?

Le véhicule sera équipé d'un siège auto adapté à l'âge du nourrisson dès lors que sa présence a été signalée au moment de la réservation. Cette possibilité est limitée à 1 nourrisson par trajet.

Coordonnées de l'exploitant

CHAMPAGNE MOBILITÉS

03 26 50 59 40

Rue du Docteur Schweitzer - BP 148

51873 Reims Cedex 3